

Auteurs

Benoît Huet, Université de Nantes, laboratoire « Motricité, interactions, performance », EA 4334
benoit.huet@univ-nantes.fr

Lionel Helvig, Université de Nantes, laboratoire « Centre nantais de sociologie », UMR 6025
lionel.helvig@univ-nantes.fr

Clément Ganachaud, Université de Nantes
clement.ganachaud@etu.univ-nantes.fr

Mehdi R'Kiouak, Université de Nantes, laboratoire « Motricité, interactions, performance »,
EA 4334
mehdi.rkiouak@univ-nantes.fr

Contact : Benoît Huet, UFR STAPS, 25 bis, Bd. Guy Mollet, BP 72206, 44322 Nantes Cédex 3,
France. benoit.huet@univ-nantes.fr

Axe thématique

Axe 3 : analyse des effets de l'intervention

Type de communication souhaité

Communication orale

Titre de la communication

Appropriation de la règle et apprentissage : analyse de l'activité développée par des étudiants en Sciences du sport confrontés à l'« option dribble » en basket-ball

Appropriation de la règle et apprentissage : analyse de l'activité développée par des étudiants en Sciences du sport confrontés à l'« option dribble » en basket-ball

Résumé

Dans le champ de l'EPS, la réflexion développée depuis les années 1970 sur l'adaptation au contexte scolaire des pratiques sportives et culturelles a conduit à la proposition de formes de pratique aménageant les règles utilisées dans les formes traditionnelles de jeu. Cette étude pose la question de l'efficacité de tels aménagements pour l'acquisition de connaissances et compétences dans les activités physiques et sportives. Elle a consisté à analyser l'activité d'étudiants en Sciences du sport lors de six leçons de basket-ball introduisant la règle de l'« option dribble » dans le jeu. L'analyse a été menée en référence au cadre théorique du cours d'action (Theureau, 2006). Les résultats mettent en avant la variété des modes d'appropriation de la règle par les étudiants et la variété des effets en matière d'apprentissage. Ils conduisent à discuter la pertinence de concevoir les dispositifs d'apprentissage sous la forme « d'Espaces d'actions et d'interactions encouragées ».

Introduction

Dans le cadre de l'enseignement des sports collectifs, l'adaptation des règles du jeu a été proposée comme un levier pertinent pour faire évoluer le milieu didactique et faciliter les acquisitions visées pour les élèves (Metzler, 2002 ; Lebrun & Lemaire, 2012). Les adaptations entreprises contribueraient, en aménageant la contrainte technique notamment, à la redéfinition de l'espace des actions possibles pour le pratiquant et ouvriraient de nouvelles opportunités pour le développement de son activité d'apprentissage. Elles permettraient ainsi de définir des « Espaces d'actions et d'interactions encouragées » (Saury & al., 2013), adaptés aux ressources des pratiquants et favorables aux apprentissages.

L'étude menée en référence au programme du cours d'action (Theureau, 2006), visait à analyser les effets de la modification d'une règle du jeu considérée comme centrale en basket-ball, la règle du marcher, sur l'activité de pratiquants sportifs mais non spécialistes de ce jeu collectif. La problématique posée par l'enseignant était celle de l'acquisition par les joueurs et joueuses d'attitudes et de savoir-faire leur permettant, quels que soient leur vécu antérieur dans l'activité et leur niveau d'habileté dans la manipulation du ballon, de peser significativement dans la construction et dans la conclusion de l'attaque. La proposition didactique a consisté à aménager la règle du marcher en instaurant la règle de l'« option dribble ». Selon cette règle, un joueur recevant le ballon pouvait mobiliser l'une des modalités de déplacement suivantes : (a) se déplacer en dribble, et (b) se déplacer en courant, sans dribbler. La mise entre parenthèses du dribble n'était ni imposée, ni définitive. Un joueur pouvait ainsi s'exonérer temporairement de la contrainte technique du dribble, et redevenir dribbleur au moment où il le jugeait opportun.

Il s'agissait, dans cette étude, d'approfondir la compréhension de ce qui se joue en matière d'expérience et d'apprentissage pour les joueurs débutants impliqués dans cette forme de jeu avec « option dribble ». En partant d'observations et en tenant compte du point de vue intrinsèque aux joueurs, l'étude a donc consisté à analyser les effets sur leurs comportements de la modification des droits relatifs à la manipulation du ballon ainsi que l'expérience du jeu associée à ces comportements, afin d'évaluer la pertinence du dispositif proposé par l'enseignant pour l'apprentissage du basket-ball.

Méthode

L'étude a été menée au cours de six séances de basket-ball avec onze étudiants et étudiantes de 2^e année en sciences du sport (5 filles et 6 garçons), non spécialistes de basket-ball. Les comportements en situation ont été enregistrés à l'aide de quatre caméras, deux caméras fixes en plan large et deux caméras mobiles. A l'issue de chaque séance, des entretiens d'autoconfrontation

ont été menés avec quatre étudiant.e.s, sur la base des vidéos recueillies en situation, en référence à la méthodologie préconisée par Theureau (2006). Au total, 24 entretiens d'une durée moyenne de 50 mn ont été réalisés, puis retranscrits.

L'analyse des données, menée en référence au cadre théorique et méthodologique du cours d'action, a été réalisée en trois étapes : (a) repérage des phases d'attaque et identification des possessions du ballon par le joueur ou la joueuse, (b) caractérisation des comportements en attaque et de l'effet de ceux-ci sur le développement et la réussite de l'attaque, et (c) analyse du cours d'expérience associé aux comportements des joueurs et joueuses lors des phases d'attaque.

Résultats

L'analyse de l'activité des onze joueurs et joueuses a permis de mettre en évidence la diversité des modalités d'appropriation de la règle « option dribble ». Plusieurs joueurs ont éprouvé de la difficulté à s'émanciper de la règle du « marcher », du fait de la valeur symbolique attachée à cette règle constitutive du jeu de basket-ball, et n'ont mobilisé celle-ci que dans les dernières séances et dans des configurations de jeu spécifiques. En revanche, l'adoption de la règle « option dribble » par d'autres joueurs a transformé de façon régulière leur participation au jeu d'attaque, en raison de la levée de la contrainte technique associée à l'obligation de dribbler. Les effets ont porté notamment sur la perception de l'espace de jeu offensif et sur la modification des intentions de jeu du porteur du ballon en zone d'attaque. Enfin, il est apparu que l'évolution des comportements dans le jeu d'attaque était aussi dépendante d'événements non liés à la mise en œuvre de la règle de l'« option dribble ».

Discussion

Les résultats mettent en évidence que l'aménagement du milieu didactique, en proposant une règle « ouverte » pour la manipulation du ballon, a permis une différenciation de la modalité d'appropriation de la règle en fonction de l'habileté technique des joueurs et de leurs représentations du jeu de basket-ball. En redéfinissant partiellement les contraintes liées au règlement, la forme de jeu proposée a permis que chaque joueur développe son activité dans le cadre posé de façon autonome et adaptée à ses ressources du moment. Cette approche « non prescriptive », qui renvoie à une conception des dispositifs d'apprentissage sous la forme d'« Espaces d'actions et d'interactions encouragées », a montré qu'elle permettait des modifications des comportements en jeu et de l'expérience des joueurs témoignant de phénomènes d'apprentissage.

Références

Lebrun, F. et Lemaire, J. (2012). *L'EPS par les sports collectifs – Basket-ball/Volley-ball* [DVD]. Lille : SCÉRÉN / CRDP Nord-Pas de Calais.

Metzler, J. (2002). Volley-ball : adaptation des « situations jeu ». *Revue EPS*, 296, 57-61.

Saury, J., Adé, D., Gal-Petitfaux, N., Huet, B. Sève, C. et Trohel, J. (2013). *Actions, significations et apprentissages en EPS. Une approche centrée sur les cours d'expérience des élèves et des enseignants*. Paris : Éditions EP.S.

Theureau, J. (2006). *Le cours d'action: méthode développée*. Toulouse : Octarès.